

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
EXTRA 22/03

ÉFAI – 030274 – AMR 51/061/2003

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT

ÉTATS-UNIS
(GÉORGIE)

Carl Isaacs, (h), blanc, 49 ans

L
ondres, le 30 avril 2003

Carl Isaacs doit être exécuté le 6 mai 2003 en Géorgie. Le crime pour lequel il a été condamné à mort a été commis il y a trente ans, alors qu'il était âgé de dix-neuf ans. Il a aujourd'hui quarante-neuf ans et a purgé l'équivalent d'une peine de réclusion à perpétuité.

Le 14 mai 1973, six membres d'une même famille ont été tués à proximité de leur mobile home dans le comté de Seminole, une région rurale du sud-ouest de la Géorgie. Il s'agissait de Jerry Alday, trente-cinq ans, Ned Alday, soixante-deux ans, Jimmy Alday, vingt-cinq ans, Mary Alday, vingt-six ans, Chester Alday, trente-deux ans et Aubrey Alday, cinquante-sept ans. Mary Alday a également été violée.

Quatre personnes – Carl Isaacs, son frère Billy Isaacs, quinze ans, son demi-frère Wayne Coleman, vingt-cinq ans, et leur ami George Dungee, trente-quatre ans – ont été jugées en 1974 pour ce crime. Les trois accusés adultes ont été condamnés à mort. Le jugement a été cassé en 1985 à l'issue de la procédure d'appel, au motif que l'écho donné à cette affaire par les médias avant le procès, qui s'était déroulé devant une juridiction du comté de Seminole, avait porté atteinte à l'équité de celui-ci. Carl Isaacs a de nouveau été condamné à la peine capitale à l'issue d'un nouveau procès, tenu en 1988 dans un autre comté ; il attend depuis lors dans le quartier des condamnés à mort. Selon l'accusation, Carl Isaacs a abattu Jerry, Ned, Jimmy et Aubrey Alday.

Wayne Coleman et George Dungee, qui ont été condamnés à la réclusion à perpétuité avec possibilité de libération conditionnelle lors de leur second procès, sont toujours incarcérés. Selon le ministère public, Wayne Coleman a tué Chester Alday et tiré sur Ned Alday ; Mary Alday, qui aurait été violée par Wayne Coleman et Carl Isaacs, a été tuée par George Dungee. Billy Isaacs a été libéré après avoir été détenu pendant dix-neuf ans.

Carl Isaacs souffre d'un cancer depuis plusieurs années. Il a subi l'ablation de la vessie.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis la première condamnation à mort de Carl Isaacs, en 1974, plus de 60 pays ont aboli la peine de mort dans leur législation. À ce jour, 112 pays sont abolitionnistes *de jure* ou *de facto*. En 1972, dans l'affaire *Furman c. Géorgie*, la Cour suprême fédérale a prononcé un arrêt allant à l'encontre des lois existantes prévoyant la peine capitale, au motif que ce châtement était appliqué de façon arbitraire. On a alors espéré que les États-Unis allaient évoluer vers l'abolition de la peine de mort. Toutefois, la Cour suprême n'avait pas considéré que la peine de mort était inconstitutionnelle en soi et les États se sont empressés de réviser leur législation en tenant compte de l'arrêt *Furman*. En 1976, dans l'arrêt *Gregg c. Géorgie* par lequel les États-Unis sont clairement allés à l'encontre de la tendance historique concernant la peine de mort, la Cour suprême fédérale a entériné les nouvelles dispositions législatives adoptées par les États. Les exécutions ont repris avec celle de Gary Gilmore, en janvier 1977 dans l'Utah. Depuis lors, plus de 840 hommes et femmes ont été exécutés dans 32 États ainsi qu'au niveau fédéral.

Amnesty International est opposée de manière inconditionnelle, en toutes circonstances, à la peine de mort. Chaque sentence capitale constitue un affront à la dignité humaine, et chaque exécution est un symptôme de la violence, et non un remède à ce fléau. Il n'a jamais été démontré que la peine de mort ait un effet plus dissuasif que les autres châtements. Ce châtement, qui comporte un risque d'erreur irréversible, étend les souffrances de la famille de la victime à celle des proches du condamné. L'application de la peine capitale pour meurtre imite ce qu'elle prétend condamner, à savoir la privation délibérée de la vie.

Aux États-Unis, la peine de mort est appliquée de façon arbitraire, discriminatoire et inévitablement cruelle. L'imposition de la peine capitale ne dépend pas seulement du crime lui-même, mais également de la race ou du statut social de la victime et de l'accusé, du lieu où le crime a été commis, de la qualité de l'assistance juridique et de considérations politiques. Le système de justice pénale

américain relatif à la peine de mort est caractérisé par l'erreur, tant pour les déclarations de culpabilité que pour les peines prononcées. Plus de 100 personnes détenues dans les couloirs de la mort ont été remises en liberté depuis 1973, après que leur innocence eut été démontrée. Une étude de référence publiée en 2000 et couvrant une période de vingt-trois ans a révélé que le taux d'erreur en matière de condamnation à mort était de 68 p cent. En d'autres termes, dans près de sept cas sur dix, les juridictions d'appel avaient conclu à l'annulation de la déclaration de culpabilité ou de la peine. Les principales causes d'erreur étaient l'assistance juridique inefficace ainsi que des fautes imputables à la police ou au ministère public. L'étude a mis en doute le fait que les tribunaux découvraient toutes ces erreurs.

Le soutien à un moratoire sur les exécutions s'est renforcé ces dernières années aux États-Unis à mesure que des éléments de plus en plus nombreux sur le manque de fiabilité et l'inéquité du système d'application de la peine capitale étaient mis au jour. Toutefois, la plupart des responsables politiques se sont abstenus de prendre l'initiative de défendre les droits humains, préférant s'effacer devant le soutien, réel ou supposé, de l'opinion publique à l'exécution judiciaire. Cette carence des dirigeants renforce de plus en plus l'isolement des États-Unis sur cette question fondamentale et contredit le statut autoproclamé du pays en tant que puissance la plus progressiste en matière de droits humains.

Au 30 avril 2003, on recensait 849 exécutions aux États-Unis depuis 1977, dont 29 en 2003. La Géorgie a procédé à 32 exécutions.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après, et que vous rédigerez (en anglais ou dans votre propre langue) en utilisant vos propres mots et en vous inspirant des recommandations suivantes :

- faites part de votre compassion pour les membres survivants de la famille Alday et leurs amis et reconnaissez l'extrême gravité du crime pour lequel Carl Isaacs a été condamné à mort ;
- déclarez-vous opposé à la peine de mort et demandez que Carl Isaacs bénéficie d'une mesure de clémence ;
- faites observer que Carl Isaacs est le seul des quatre accusés qui a été condamné à la peine capitale ;
- mentionnez que Carl Isaacs, qui avait dix-neuf ans au moment des faits, est sous le coup d'une condamnation à mort depuis près de trente ans, soit l'équivalent d'une peine de réclusion à perpétuité ;
- rappelez qu'au cours de la même période plus de 60 pays ont aboli la peine de mort, ce qui porte à 112 le nombre d'États ayant renoncé aux exécutions dans leur législation ou en pratique ;
- exhortez les membres du Comité des grâces et des libérations conditionnelles à prendre une position de principe en matière de droits humains dans l'intérêt de la réputation de la Géorgie et des États-Unis en commuant la condamnation à mort de Carl Isaacs.

APPELS À :

Comité des grâces et libérations conditionnelles de Géorgie

State Board of Pardons and Paroles
Floyd Veterans Memorial Building
2 Martin Luther King Jr Drive, S.E.
Suite 458, Balcony Level, East Tower,
Atlanta GA 30334-4909, États-Unis

Télégrammes : Georgia Board of Pardons and Paroles,
Atlanta, Georgia, États-Unis

Fax : + 1 404 651 8502

Formule d'appel : *Dear Board Members / Mesdames et Messieurs les membres du Comité,*

COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays

Vous pouvez également adresser une lettre brève (pas plus de 250 mots) au rédacteur en chef des journaux suivants :

Letters to the Editor
The Atlanta Journal-Constitution
PO Box 4689, Atlanta,
GA 30302, États-Unis
Fax : + 1 404 526 5746

Courriers électroniques : letters@ajc.com

Letters to the Editor
The Augusta Chronicle
PO Box 1928, Augusta
GA 30903, États-Unis
Fax : + 1 706 722 7403

Courriers électroniques : letters@augustachronicle.com

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*